

Création d'une interface de transport public

Dès le 30 juin 2025, la Commune entreprend les travaux relatifs à la création d'un quai pour les bus *MBC* et *CarPostal* le long de l'avenue de la Gare pour une **durée d'environ 10 mois**.

Durant cette période, les places de stationnement extérieures du parking communal, ainsi que celles situées en dessous du restaurant de la Gare sont réservées aux installations de chantier. La vitesse est abaissée à 30 km/h sur l'avenue de la Gare.

Par période, la circulation sera alternée et réglée par des feux de signalisation provisoires. (cf. guichet cartographique CartoJuraléman, thème « Chantiers et trafic »).



Nous remercions d'ores et déjà les usagers, tant véhicules que piétons, de respecter la signalisation, ainsi que les consignes du personnel œuvrant sur le chantier, et de porter une attention particulière au respect et à la sécurité de chacun.